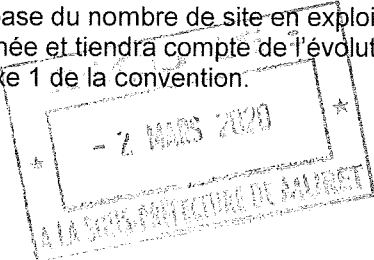


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 1 Absents : 11 Votants : 18 Pour : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 19 février 2020</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS</p> <p><b>ABSENTS</b> : Michel PASDELOUP, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Bruno BENOIST, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Alain D'ORSO</p>	
<p><b>N° 4651</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Convention de partage de moyens avec le Muretain Agglo pour la propreté aux abords des points de regroupement</b></p>	<p>Pour améliorer la collecte des déchets, le Muretain Agglo a souhaité développer la mise en place de points de collecte à usage collectif.</p> <p>Ces outils peuvent créer des points de fixations de dépôts de déchets et encombrants en dehors des contenants et interrogent, dans la limite de compétence, l'Agglo et les communes en matière de propreté.</p> <p>Par délibération du conseil communautaire n°2019.157 du 17 décembre 2019, le Muretain Agglo propose aux communes de conventionner pour qu'elles assurent la propreté aux abords des points de regroupement sur leur territoire. Le conseil Communautaire a validé un projet de convention de partage de moyens.</p> <p><b>Considérant</b> que le Muretain Agglo participera au financement du service sous la forme d'un forfait annuel par site entretenu qui sera versé à la commune, dont le montant est fixé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 187,16 €/site pour les communes comptant jusqu'à 50 sites</li> <li>- 167,16 €/site pour les communes comptant de 50 à 100 sites</li> <li>- 152,16 €/site pour les communes comptant plus de 100 sites</li> </ul> <p>(valeur année 2020) conformément à l'annexe 1 ;</p> <p><b>Considérant</b> qu'il est opportun que la commune de SEYSSES conventionne avec le Muretain Agglo pour assurer la propreté des sites de collecte dans une logique de proximité et de réactivité.</p> <p><b>Considérant</b> que l'enveloppe annuelle est représentative du nombre de sites en exploitation en année N concernés par la présente convention et intègre les coûts de personnels et dépenses courantes associés.</p> <p>Ce forfait sera versé à la commune annuellement par le Muretain Agglo entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre de l'année N. Le premier versement interviendra en 2020 sur la base du nombre de site en exploitation année N. Le montant sera revu chaque année et tiendra compte de l'évolution du nombre de sites par mise à jour de l'annexe 1 de la convention.</p> <div style="text-align: center;">  </div>

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Approuve</b> les termes du projet de convention de partage de moyens pour la propreté aux abords des points d'apport volontaire et des points de regroupement telle qu'annexée ;</li><li>• <b>Habilite</b> le Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, aux fins de signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li></ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 2 - MARS 2020</p> <p>Affiché le : 3 - MARS 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 27 février 2020</p> <p><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 